

Compte rendu de la séance du 19 mai 2022

Secrétaire(s) de la séance : Monsieur DUPIRE Christophe

Ordre du jour:

1. Révision des loyers
2. Devis canalisation d'eau
3. Devis travaux (chemins, cimetière)
4. Informations diverses (travaux voirie prévue la CDC)
5. Recours à un avocat pour défendre la commune
6. Délibération modificative du budget communal et eau
7. Questions diverses

Délibérations du conseil:

REVISION DE LOYERS (DE 24 2022)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal (Madame François s'abstient de toute discussion) qu'il est nécessaire de prendre une délibération si le Conseil Municipal souhaite toujours maintenir les loyers des logements communaux tels qu'ils sont, **sans appliquer la révision annuelle.**

Ce souhait est motivé par le fait que la commune n'a pas effectué de travaux depuis quelques années. Le Conseil Municipal ne souhaite pas que les locataires supportent une hausse régulière des loyers.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas appliquer la révision annuelle des loyers aux logements communaux.

DEVIS TRAVAUX (DE 25 2022)

Monsieur le Maire présente plusieurs devis au Conseil Municipal concernant les travaux suivants :

Arrachage des souches de la haies du cimetière et remise en état du chemin de Saint Lambert :

- Entreprise GODET Terrassement
* Montant HT = 1602€ (tracteur non fourni)
- Entreprise MONSALLIE-TP
* Montant HT = 4130€
- Entreprise LEBRETON M. (tracteur fourni)
* Montant HT : 1880€

Après discussion, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise LEBRETON

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année en cours.

DEVIS JEUX POUR ENFANTS (DE 26 2022)

Monsieur le Maire présente un devis concernant l'achat de jeux pour enfants suite au budget alloué par le Conseil Municipal.

Ce devis est de l'entreprise DISCOUNT COLLECTIVITES :

- Jeu Gymino
- Jeu Ressort Petits Loups - Chat Souris
- P anneau nuage (pour indiquer l'âge)

3250€ HT soit 3900€ TTC

Après discussion, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** le devis de l'entreprise DISCOUNT COLLECTIVITES
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

RECOURS A UN AVOCAT (DE 27 2022) ANNULÉE après envoi (erreur matérielle).

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BUDGET EAU (DE 28 2022)

Il a été constaté un problème de crédits budgetés pour le budget EAU 2022 dont voici le détail :

Détails 605 :

SIAEP : **Conso T3/2021 = 5472€ mandaté le 20/01/2022**

Conso T4/2021 = 5661.60€ mandaté le 20/01/2022

Conso T1/2022 = 6670.80€ mandaté le 02/05/2022

SAUR : Conso 2021 = 1249.51€ mandaté le 20/01/2022

GOUFFERN-EN-AUGE = Conso Eau 2SEM/2021 = 1867.89€ mandaté le 14/03/2022

Un total de 20 921.60€ sur 25 000. Les factures en violet auraient dû être payées sur l'exercice 2021.

Crédits insuffisants pour le reste de l'année.

Prévisionnel 2022 au 605 à ajouter :

- Conso T2/2022 SIAEP : 6700 Conso T3/2022 SIAEP : 6700 Conso 1SEM/2022 GOUFFERN 1900€, Conso annuelle SAUR 1300€ = **TOTAL : 16 600 euros supplémentaires à dépenser encore cette année.**
- 16 600 – 4078.40 = 12521.60€ à créditer.
- Nous pouvons prendre 1957.49€ dans notre réserve au 678. Reste à créditer : 10564.11€. Nous sommes contraints de prendre ses crédits sur le budget communal qui vient en secours au budget eau. Nous pouvons prendre 10 600€ au compte 678 (réserve du budget communal) qui en compte 14 644.64€. Ce transfert prends la forme d'une subvention et nécessite de passer les crédits du 678 au 6574 donc de faire une délibération modificative.

Après discussion, le Conseil Municipal :

* **DECIDE** d'autoriser le versement d'une subvention vers le budget EAU afin de payer les factures d'achat d'eau à venir cette année.

* **PRECISE** que des délibérations modificatives sont nécessaires.

Vote de crédits supplémentaires - ea tournai dive (DE 29 2022)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
605	Achats d'eau	12557.49	
678	Autres charges exceptionnelles	-1957.49	
74	Subventions d'exploitation		10600.00
TOTAL :		10600.00	10600.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		10600.00	10600.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TOURNAI SUR DIVE, les jour, mois et an que dessus.

Vote de crédits supplémentaires - tournai dive (DE 30 2022)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	10600.00	
678	Autres charges exceptionnelles	-10600.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TOURNAI SUR DIVE, les jour, mois et an que dessus.

RECOURS A UN AVOCAT (DE 31 2022)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal qu'une procédure est en cours auprès du Tribunal Administratif de Caen entre la commune et une administrée concernant l'arrêté initial (28/2021) de la mise en place des 30km/h dans la rue Cavée.

En raison de la procédure en cours, la commune doit faire appel à un avocat.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire appel à Me Marc POISSON (SCP LERAYER COHEN 2 ter rue du Sergent Escoiffier 61202 ARGENTAN).

Monsieur Bertrand HERMELINE exprime son désaccord face à cette proposition.

le Conseil Municipal, à 10 voix POUR et 1 voix CONTRE.

- **DECIDE** de faire appel à Me Marc POISSON (SCP LERAYER COHEN) dans le cadre du recours contre l'arrêté 28/2021.

- **AUTORISE** Me Marc POISSON à se constituer pour le compte de la Commune.

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires.

- **PRECISE** qu'une partie des frais liés à la procédure seront pris en charge par l'assurance de la commune dans le cadre de la protection juridique.

Questions diverses :

- Madame Valérie DEHEULLE fait un point sur la tenue du bureau de vote pour les élections.

- Monsieur le Maire informe que l'absence du miroir au niveau de la Place Chevreuse et de la route de Villedieu est manquant suite à un accident routier. Il sera remplacé dès accord de l'expertise de l'assurance.

- Monsieur Pierre DEBIAIS informe le Conseil Municipal du rachat par l'entreprise BAGLIONE de parcelles situées à la carrière.